

Communiqué de Presse

Obtenue de haute lutte, une pharmacie enfin en exercice pour la clinique Le Réconfort (Saizy)

« Seules sont perdues d'avance les batailles qu'on ne livre pas ! » Appuyé par Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, le combat mené par l'équipe de direction de la clinique Le Réconfort, installée à Saizy, est un bel exemple pour cette maxime.

À la suite du départ d'une pharmacienne exerçant au sein de la clinique, et malgré les annonces et les recherches, aucune candidature n'est arrivée sur le bureau du directeur de cet établissement, depuis près d'un an. Or, cette compétence est obligatoire pour une structure comme Le Réconfort (80 lits et plus de 70 postes équivalents temps plein), qui faute de recrutement pouvait être sommée par le ministère de la Santé de fermer.

Alerté en août 2023, Fabien Bazin est intervenu auprès du ministre de la Santé et du secrétaire général du ministère des Affaires sociales. Ce dernier, ancien directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, s'est immédiatement emparé de la saisine du président pour obtenir les dérogations nécessaires à l'exercice d'une pharmacienne (non hospitalière) au sein de la clinique.

Cette dérogation vient d'être enfin obtenue. C'est une première en France ! Cet appel a été entendu et nous nous en félicitons.

Cette autorisation, acquise de haute lutte, va permettre l'exercice d'une pharmacie au sein de l'établissement et le maintien en activité de la clinique.

À l'heure où, dans la Nièvre comme partout en France, la crainte de ne pas être (ou d'être mal) soigné est une des principales inquiétudes de la population, il est important de pouvoir déverrouiller des règles administratives parfois inadaptées, dans le respect de la qualité des soins à apporter.

Cette décision conforte le travail que mène le Conseil départemental de la Nièvre qui, au-delà de son champ de compétence, met tout en œuvre pour installer de nouveaux professionnels de santé.

Le Département propose des bourses de santé pour les jeunes étudiants en médecine ; il a créé plusieurs centres de santé pour salarier des médecins, et il travaille à l'installation d'une médecine solidaire pour que des antennes puissent s'ouvrir dans des parties du territoire dépourvues de professionnels de santé.

Il reste vigilant, et acteur, au bon fonctionnement du Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (CHAN), établissement indispensable pour l'accès aux soins de l'ensemble des Nivernais, à travers notamment le maillage déployé par le Groupement hospitalier de territoire. Le dernier exemple en date est le futur recrutement d'un médecin urgentiste au service des urgences du CHAN.

Un point presse sera organisé

vendredi 9 février à 14 h 45 en mairie de Saizy.

Contact :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17